

BUREAU DELIBERATION N° B - 2021 - 026 SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 24

Pouvoirs : 1

Date de convocation :

09/09/2021

Date d'affichage :

17/09/2021

Votants :	25	Pour :	25	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la base de loisirs du Surchauffant, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés : DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GUERIN Jean Luc ; REVOL Hervé.

Excusés ayant donné pouvoir : BLASER Michel à BENIER-ROLLET Claude.

Objet : Marché de travaux relatifs à des travaux sur les réseaux d'assainissement de Cressia

Rapporteur : GIROD Franck, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,**EXPOSE**

La commune de CRESSIA est composée d'un réseau d'assainissement entièrement unitaire dans le village et les hameaux, pour une longueur totale d'environ 3 500 ml.

Le réseau a été construit entre 1970 et 1971. Une station d'épuration (STEU) à filtres plantés de roseaux datant de 2011 récupère et traite les eaux unitaires de la commune avant rejet dans une lésine (faille karstique).

Le 04 août 2020, Terre d'Émeraude Communauté a reçu de la Direction Départementale des Territoires (DDT) un courrier attestant de la non-conformité locale du système de collecte avec une demande de réaliser des travaux afin d'améliorer la situation. En effet, le débit arrivant à la STEU est relativement important comparativement au faible taux de collecte ainsi qu'une concentration faible de l'effluent, ce qui démontre la présence en grande quantité d'Eaux Claires Parasites (ECP) dans le réseau de collecte. Le SIDEC a été mandaté en avril 2021 pour assister la CCTE dans sa démarche d'optimisation de son système de collecte. L'objectif de ces travaux est donc d'optimiser la conformité de la collecte en déconnectant le plus d'ECP possible du réseau allant à la STEU afin d'améliorer le traitement des effluents et la qualité du rejet en sortie. Un nouveau réseau de 1500 ml, en grès, sera posé en parallèle

de l'existant (qui sera destiné aux eaux pluviales) et récupérera les eaux usées de Cressia bourg et les eaux unitaires des deux hameaux. Au niveau de la STEU, les eaux pluviales de l'ancien réseau seront acheminées directement vers la lésine sans transiter par le système de traitement tandis que le nouveau réseau sera connecté à la STEU.

Les branchements d'eaux usées seront repris jusqu'en limite de propriété où une boîte de branchement EU sera installée.

Selon le DQE (Détail Quantitatif Estimatif) établi par le SIDEDEC, le montant estimatif des travaux d'assainissement s'élève à 572 302,50 € H.T.

En parallèle, la commune va reprendre un petit tronçon d'eaux pluviales dont le montant estimatif est de 18 349,15 € H.T, ce qui représente un marché total de 590.651,65 € HT.

Tenant compte de la fluctuation actuelle des coûts et notamment de ceux des matières premières, le montant prévisionnel est majoré de 15% pour être porté à 680 000,00 € HT.

Une convention de groupement de commandes entre Terre d'Émeraude Communauté et la Commune de Cressia a été établie dans le but d'envisager des économies d'échelle pour la réalisation des travaux. La Communauté de communes est désignée comme coordonnateur du groupement dans cette convention. Pour rappel, la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2021 a donné délégation de signature au Président pour établir des conventions de groupement de commandes et a désigné Messieurs Franck GIROD et Jean-Yves BUCHOT comme titulaire et suppléant représentant Terre d'Émeraude Communauté au sein de la commission d'Appel d'offres du groupement

Les travaux, objet de la présente délibération ont été programmés en 2021 dans le contrat ZRR signé avec l'Agence de l'Eau RMC aux taux suivants :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Assiette de l'aide de l'agence	Taux d'aide de l'agence	Montant de l'aide de l'agence
Terre d'Émeraude Communauté	Réhabilitation/ mise en séparatif des réseaux ensemble du bourg (1 700 ml)	CRESSIA	2021	595 000 €	70 %	416 500 €

Le BUREAU, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DIT que les crédits sont inscrits au budget

DÉCIDE :

D'autoriser Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique, et dans la limite du montant prévisionnel susmentionné à prendre toute décision relative à la passation du marché.

D'autoriser Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'agréeer ou de rejeter les candidatures et rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses.

D'autoriser Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (sur l'assiette de l'aide subventionnable) ainsi que la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST).

De charger Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs au présent marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210915-B_2021_026-DE